

QUESTIONNAIRE

1) La loi du 9 décembre 1905 ayant marqué une étape décisive dans la construction du socle laïque de notre République, souscrivez-vous à son article premier dans sa forme et sa signification précises ?

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

OUI NON Autre avis :

2) Souscrivez-vous à son article second dans sa formulation stricte : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte » ?

OUI NON Autre avis :

3) Agirez-vous pour l'application de ces principes fondateurs à l'ensemble du territoire de la République, ce qui signifie la suppression de tout statut territorial dérogatoire, y compris celui concordataire d'Alsace Moselle ?

OUI NON Autre avis :

4) Oeuvrerez-vous pour l'abrogation progressive des lois contraires à la loi originelle de 1905 ?

OUI NON Autre avis :

5) Veillerez-vous à ce que soit refusée toute demande dérogeant aux lois de la République au nom d'une tradition, d'une coutume, d'une croyance, d'une communauté, d'un quelconque droit de statut individuel, dans l'espace public, dans la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière, sur tous les lieux de travail, entreprises publiques ou privées ?

OUI NON Autre avis :

6) Ferez-vous respecter une totale liberté de conscience individuelle (droit de croire, de ne pas croire, de ne plus croire, de croire autrement) ?

OUI NON Autre avis :

7) Assurerez-vous une totale liberté d'expression, d'analyse, de critique, d'examen, de discussion, de satire sous toutes ses formes, notamment en refusant tout retour au délit de blasphème ?

OUI NON Autre avis :

8) Vous prononcez-vous pour le refus de toute discrimination –y compris la dite « discrimination positive » (« affirmative action » dont les Etats-Unis ont fait un essai décevant)- dans tous les domaines, quel que soit le prétexte invoqué et la forme qu'elle prenne ?

OUI NON Autre avis :

9) Marquerez-vous votre opposition à toute subvention sous quelque forme que ce soit (y compris celle des baux emphytéotiques) à l'édification et au fonctionnement de lieux de culte, de centres d'enseignement, de projets « mixtes » se masquant du prétexte « culturel » ou « social », liés à une religion, à une secte, à une quelconque idéologie et/ou à une pression économique et publicitaire ?

OUI NON Autre avis :

**Plus précisément,
Dans le domaine Territorial :**

10) Veillerez-vous à ce que les représentants de l'Etat Republicain respectent les principes laïques dans les structures locales et territoriales, dans leur gestion quotidienne comme dans leurs démarches de représentation ?

OUI NON Autre avis :

11) Veillerez-vous à ce que les élus locaux et territoriaux, représentants du peuple français dans sa totalité, se conforment à la loi républicaine, générale et laïque, dans l'exercice de leur mandat comme dans leurs fonctions de représentation et de responsabilités diverses ?

OUI NON Autre avis :

1

Dans le domaine économique :

12) Veillerez-vous à ce que le Code du Travail donne aux entreprises, à celles de la grande distribution et des transports en particulier, les moyens légaux de s'opposer à tout prosélytisme religieux comme à toute tentative communautariste ou sectaire de remise en cause des règles de fonctionnement de ces structures économiques instaurées par les lois générales régissant notre société ?

OUI NON Autre avis :.....

Dans le domaine de l'Ecole et l'Education Nationale :

13) Vous engagez-vous à faire respecter la mixité et l'égalité filles/garçons, femmes/hommes, dans toutes les structures d'enseignement, y compris à l'Université, tant du point de vue vestimentaire que comportemental et verbal, ce qui implique que le port de marques d'appartenance confessionnelle, idéologique, politique n'y soit toléré ni pour les personnels, ni pour les élèves et étudiants, ni pour les intervenants extérieurs ?

OUI NON Autre avis :.....

14) Imposerez-vous le respect d'une stricte neutralité au sein des établissements d'enseignement et des structures périphériques d'éducation, par tous (personnels de toutes catégories, élèves, étudiant(e)s, intervenants extérieurs) quels que soient la situation et le niveau d'éducation ?

OUI NON Autre avis :.....

15) Soutiendrez-vous sans réserve la mise en oeuvre de tous les programmes, de tous les contenus d'enseignement et la pratique sans dispense de complaisance de toutes les disciplines, tels qu'ils sont définis et élaborés par la loi éducative générale qui doit s'appliquer de la même manière sur tout le territoire de la République sans référence à un quelconque statut spécifique ?

OUI NON Autre avis :.....

16) Vous engagez-vous à imposer le strict respect de la laïcité dans tout l'emploi du temps, dans tout l'espace scolaire, y compris dans les piscines, dans les cantines, où doit être refusée toute demande dérogatoire motivée par une exigence alimentaire coutumière ou religieuse ?

OUI NON Autre avis :.....

17) Êtes-vous prêt(e) à soutenir les personnels de l'Education Nationale contre d'éventuels contestataires ou contrevenants qui remettraient en cause les principes énoncés ci-dessus ?

OUI NON Autre avis :.....

18) Êtes-vous déterminé(e) à exercer une constante et parfaite vigilance vis-à-vis d'enseignements, de discours (y compris avec l'appui d'Internet, de supports vidéo, programmes de radio et de télévision...), de littératures orientées, prêchant la haine de l'autre et propageant des idées négationnistes, très souvent destinés aux enfants et aux adolescents ?

OUI NON Autre avis :.....

19) Agirez-vous pour la stricte application, et à l'ensemble du territoire, du principe : « fonds publics pour la seule école publique » ?

OUI NON Autre avis :.....

En ce qui concerne l'espace social :

20) A l'hôpital, dans tous les services de santé et les services sociaux, imposerez-vous le strict respect de la laïcité (et de la mixité) sans céder à aucune exigence confessionnelle ou communautaire susceptible de perturber le fonctionnement rationnel des services, l'intervention habituelle des praticiens, la mise en oeuvre des pratiques médicales indispensables ?

OUI NON Autre avis :.....

2

21) Du point de vue judiciaire et juridique, agirez-vous fermement et sans relâche pour restaurer le respect de la loi et du droit sur tout le territoire de la République, y compris dans les départements d’Outre-Mer ?

OUI NON Autre avis :

22) Dans le milieu carcéral, mettez-vous en œuvre tous les moyens utiles et de toute nature pour que s’impose la laïcité face à des contestations communautaristes et à un prosélytisme religieux propices à toutes les dérives ?

OUI NON Autre avis :

23) Mettez-vous en œuvre tous les moyens adéquats (et de tous ordres) pour faire respecter, en quelque lieu que ce soit, le statut individuel de la femme – identique à celui de l’homme – et les droits qu’il confère, lorsque ce statut et ces droits ne sont pas reconnus ou sont bafoués, quel qu’en soit le prétexte (ce qui implique, en particulier, le rejet de toute vêtue avilissante, de toute pratique sexuelle discriminatoire, de toute atteinte au libre choix de l’époux, de toute reconnaissance de la polygamie) ?

OUI NON Autre avis :

24) Donneriez-vous aux associations de défense du statut égalitaire de la femme les moyens légaux d’aider les victimes des perversions ci-dessus énoncées et d’agir « es qualité » dans l’espace juridique ?

OUI NON Autre avis :

En ce qui concerne l’Espace Européen :

25) Agirez-vous auprès des autres composantes de l’Europe pour faire valoir la conception de la laïcité que notre pays a historiquement élaborée ?

OUI NON Autre avis :

Dans le domaine international :

26) Exprimeriez-vous auprès des autres Etats le caractère universel du principe de laïcité que notre pays a su, après un long cheminement historique, élaborer ?

OUI NON Autre avis :

27) Dans tous les cas, refuserez-vous de voir imposer à notre pays des textes qui seraient de nature à la remettre en cause ?

OUI NON Autre avis :

Enfin :

28) Seriez-vous favorable à ce qu’une journée de « laïcité » soit instaurée dans notre pays (le 9 décembre ou le 1^{er} juillet – jour anniversaire du supplice du Chevalier de la Barre – pouvant convenir) ?

Votre avis :

Vos réponses à ce questionnaire –que nous nous engageons à publier et à populariser de toutes les manières– permettront aux citoyens dont vous sollicitez les suffrages de juger de la force et de la qualité de votre action - si vous êtes élu (e) - pour restaurer, garantir et promouvoir, en tous temps et en tous lieux, la laïcité, fondement premier et intangible de la République.

